



Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 007-210700423-20240327-D_2024_35-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 27 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS : Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - M. Alexandre CHABANIS - Mme Marlène BOUVIER - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - Mme Monique BOF - M. Alain CARILLION - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Wendy SCHUSCHITZ - M. Jean-Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - M. Jean-François COAT.

EXCUSES ET REPRESENTES : Mme Thérèse GUINAULT (par procuration donnée à M. Alain DEFFES) - Mme Bénédicte SAUJOT (par procuration donnée à Mme Emilie MARCE) - Mme Orlane COMBE (par procuration donnée à Mme Wendy SCHUSCHITZ) – Mme Mina HARIM (par procuration donnée à M. Jean-Marc SERRE) – Mme Christine GARCIA (par procuration donnée à Mme Maryline LANDRAUD).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick GUERIN.

DELIBERATION N° 35

**COMPTE-RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE
DELIBERANT, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

En application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales portant sur les délégations du conseil municipal au maire.

Il s'agit de la décision suivante :

Décision n° 2024-03 du 19 mars 2024, portant sur l'attribution de 6 lots du marché de travaux pour l'opération d'aménagement du 1^{er} niveau du parc Pradelle :

Lot n°1 VRD à l'entreprise BRAJA VESIGNE pour un montant de 161 500.59€ HT, soit 193 800.71€ TTC

Lot n° 2 FOURNITURE ET POSE DE JEUX à la SARL APY RHONE ALPES pour un montant de 35 972.62€ HT, soit 43 167.14€ TTC

Lot n°3 ESPACES VERTS à l'entreprise BRAIZE pour un montant de 18 916.67€ HT, soit 22 013.34€ TTC

Lot n°4 MAÇONNERIE à la société ROSATI pour un montant de 9 522.50€ HT, soit 11 427.00€ TTC

Lot n°5 PEINTURE à la société GARCIA pour un montant de 4 252.70€ HT, soit 5 103.24€ TTC

Lot n°6 PLOMBERIE à la société REBOUL COTTE pour un montant de 7 335.30€ HT, soit 8 802.36€ TTC

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 janvier 2024.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL

Le secrétaire de séance,
Patrick GUERIN



